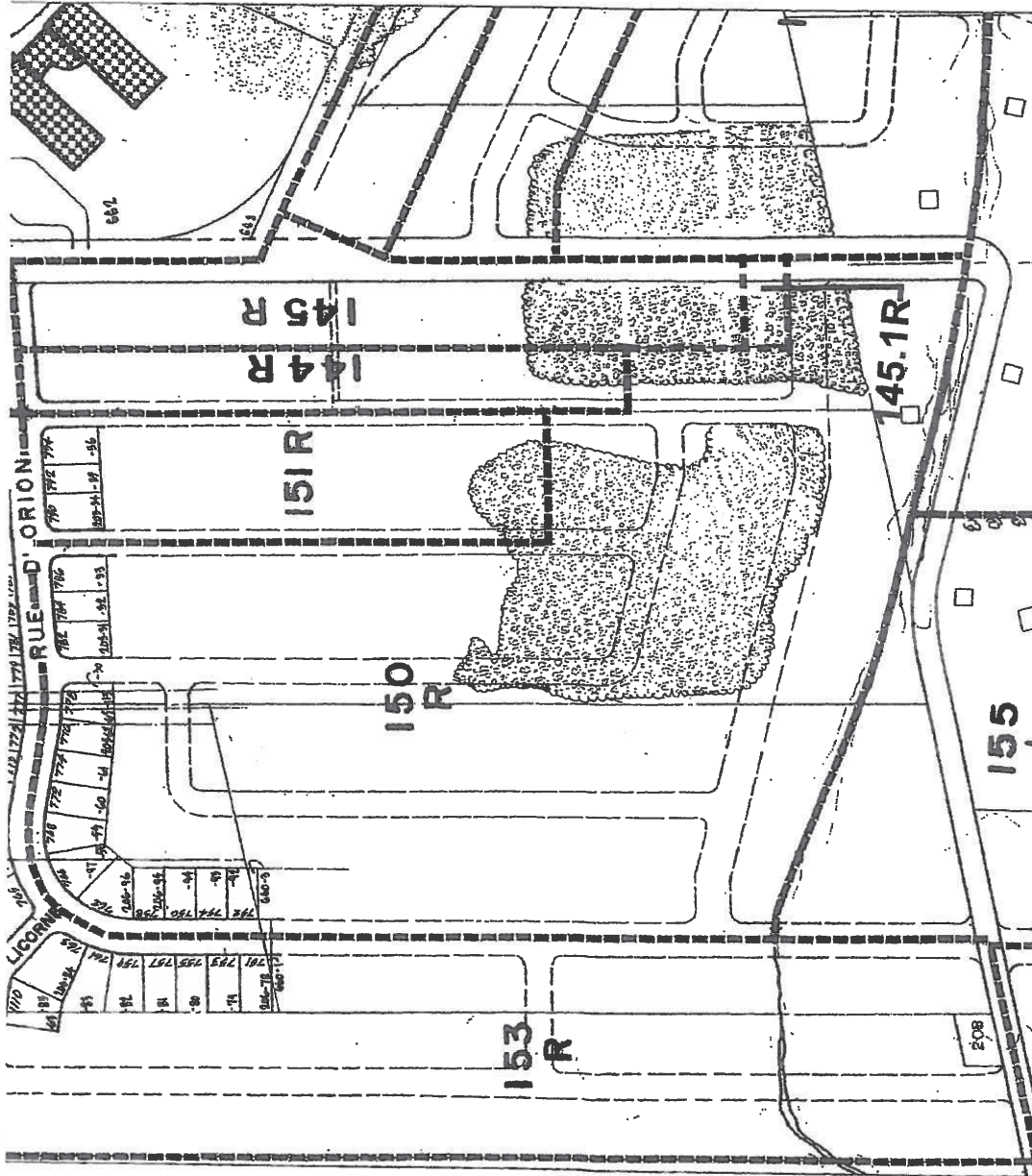




Usages permis		Numéro de zones		145.1											
Groupes et classes d'usages et dominances				R											
HABITATION															
- habitation unifamiliale isolée															
- habitation unifamiliale jumelée															
- habitation unifamiliale en rangée															
- habitation bifamiliale isolée															
- habitation bifamiliale jumelée															
- habitation bifamiliale en rangée															
- habitation multifamiliale															
- habitation collective															
- habitation dans un édifice commercial															
- maison mobile															
- chalet															
INDUSTRIEL															
- industrie lourde															
- industrie légère															
- industrie artisanale															
PARA-INDUSTRIELLE															
- entreposage et commerce de gros															
- construction et travaux publics															
- entretien et réparation de véhicules															
TRANSPORT/COMMUNI./SERVICE PUBLIC															
- transport															
- stationnement															
- infrast. de communication et de services publics															
COMMERCE															
- vente au détail : produits divers															
- vente au détail : produits de l'alimentation															
- vente au détail : automobiles et embarcations															
- poste d'essence															
SERVICES															
- services professionnels et d'affaires															
- services personnels															
- services gouvernementaux															
- services commerciaux															
COMMUNAUTAIRES															
- services communautaires régionaux															
- services communautaires locaux															
LOISIRS															
- loisir intérieur															
- loisir extérieur léger															
- loisir extérieur de grande envergure															
- loisir commercial															
EXPLOITATION PRIMAIRE															
- agriculture et élevage															
- foresterie															
- extraction															
AUTRE USAGE PERMIS															
USAGE NON PERMIS															
NORMES D'IMPLANTATION															
- hauteur maximum : en étage / en mètre		2/11													
- hauteur minimum : en étage		2/6													
- coefficient d'occupation du sol maximum		0,8													
- coefficient d'emprise au sol		0,3													
- marge de recul avant (minimum / maximum)		7,5													
SUPERFICIE DE PLANCHER PAR BÂTIMENT	- édifice commercial minimum														
	- édifice commercial maximum														
	- édifice à bureaux minimum														
	- édifice à bureaux maximum														
	- édifice industriel minimum														
	- édifice industriel maximum														
- type d'entreposage extérieur (chapitre 14)															
- nombre de logements maximum par bâtiment		2													
NORMES SPÉCIALES (chapitre 16)		XXII													
RÈGLEMENT SUR LES P.A.E.															
RÈGLEMENT SUR LES P.I.I.A.															
Normes particulières zonage															
Normes particulières lotissement															